Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

LETTRE N°19

LETTRE D'INFORMATION

URI CENTRE-VAL DE LOIRE CFDT



A l'ordre du jour session plénière du 22 juin 2026
Avis du CESER/ Avis de la CFDT

- Avis Sur Compte administratif 2025 et Décision modificative
- Avis sur les investissements dans les compétences
- Avis sur les freins à l'enseignement supérieur
- Avis sur le pass culture
- Avis sur la stratégie régionale pour la Biodiversité

Date de la prochaine plénière du CESER : Le 12 octobre 2026

Avis Sur Compte administratif 2025

AVIS CESER

Rapporteurs : Jean-Yves BRUN

Le Compte administratif 2025 présente le bilan de l'exécution budgétaire de la Région dans un contexte particulièrement contraint. L'année 2025 a été marquée par un environnement international instable, un vote tardif du budget de l'État et une diminution d'environ 50 millions d'euros des ressources régionales. Face à ces difficultés, l'Exécutif régional a choisi de limiter les dépenses de fonctionnement, de reporter certains investissements et de préserver autant que possible l'équilibre financier. Malgré ces contraintes, le CESER estime que la Région a su faire preuve d'une gestion rigoureuse et efficace.

Les résultats financiers sont jugés satisfaisants. Les dépenses globales atteignent 1,61 milliard d'euros, avec un taux d'exécution de 91,7 %, dont 95,4 % en fonctionnement et 85,5 % en investissement. Les recettes affichent également un très bon taux de réalisation, proche de 100 %. Par rapport à 2024, les dépenses diminuent de 4,7 %, principalement grâce à une baisse de 6,8 % des investissements et de 3,4 % des dépenses de fonctionnement. Les recettes fiscales progressent légèrement (+1,6 %), notamment grâce à la hausse de la taxe sur les certificats d'immatriculation, tandis que les dotations de l'État reculent de 11 millions d'euros.

Cette maîtrise budgétaire permet une amélioration importante des indicateurs financiers. L'épargne brute augmente de 12,9 % pour atteindre 208 millions d'euros, tandis que l'épargne nette progresse de 80 %, à 122,3 millions d'euros. La capacité de désendettement est ramenée à 6,1 années, ce qui traduit une situation plus saine qu'en 2024. La Région maîtrise également le coût de sa dette grâce à une baisse du taux moyen d'emprunt, passé de 2,37 % à 2,05 %. Toutefois, le CESER rappelle que l'encours de la dette a fortement augmenté depuis le début du mandat (+66 %), conséquence logique des importants investissements réalisés ces dernières années. Il invite également à rester vigilant concernant les emprunts obligataires et le volume des autorisations de programme restant à financer, qui pèseront sur les budgets futurs.

Concernant les politiques publiques, le CESER formule plusieurs observations. En matière d'économie, il regrette l'absence d'un bilan détaillé des aides économiques et alerte sur les difficultés de transmission des entreprises artisanales ainsi que sur la fragilité de l'économie sociale et solidaire. Dans le domaine de l'éducation, il soutient le développement des logiciels libres, la mutualisation des restaurations scolaires et les actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des lycées. Il souligne également l'importance du nouveau laboratoire INSERM à Orléans, qui renforce la recherche biomédicale et accompagne le développement du futur CHU. En formation professionnelle, il s'inquiète de la faible mobilisation du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), tout en saluant les investissements en faveur des formations sanitaires et sociales.

Le CESER met aussi en avant plusieurs réussites dans les politiques territoriales. Il se félicite de l'achèvement du déploiement du Très Haut Débit, même si certaines zones restent insuffisamment couvertes. Il souligne l'importance accordée à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité. Les mobilités durables enregistrent des résultats très positifs avec une hausse d'environ 70 % de la fréquentation des TER, l'augmentation du nombre de places assises et le doublement des espaces réservés aux vélos. Enfin, le dispositif YEP'S confirme son succès avec 20 263 jeunes bénéficiaires en 2025, contre 15 976 en 2024, illustrant l'efficacité des politiques régionales en faveur de la jeunesse.

EN CONCLUSION :

Malgré un contexte économique et financier particulièrement difficile, le Compte administratif 2025 montre que la Région a réussi à maintenir un niveau élevé de réalisation de son budget tout en améliorant sa situation financière. La maîtrise des dépenses, le redressement de l'épargne et la gestion prudente de la dette témoignent d'une gouvernance budgétaire solide. Le CESER souligne toutefois que plusieurs défis demeurent, notamment la maîtrise de l'endettement, le financement des engagements futurs, le soutien au tissu économique et l'accompagnement de la transition écologique. Dans l'ensemble, il rend un avis favorable, considérant que la Région a fait preuve de résilience et a su adapter sa stratégie pour préserver ses capacités d'action tout en poursuivant ses priorités de développement.

Avis sur décision modificative

AVIS CESER

Rapporteurs : Jean-Yves BRUN

La Décision Modificative n°1 (DM1) pour 2026 ajuste le Budget Primitif 2026 afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis son vote. Elle s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile, marqué par des réductions répétées des dotations de l'État aux Régions, décidées sans véritable concertation. La DM1 intègre également le résultat de l'exercice 2025, avec une reprise de 6,67 millions d'euros en recettes de fonctionnement. Au total, cette décision représente 21,6 millions d'euros de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes, portant le budget régional à près de 1,94 milliard d'euros (hors réaménagement de la dette).

Les recettes de fonctionnement progressent de 17 millions d'euros, principalement grâce aux ajustements issus de la loi de finances 2026 adoptée après le vote du budget régional. Parmi les principales évolutions figurent une hausse de 5,9 M€ de la part de TVA, 10 M€ supplémentaires de TICPE, 14,4 M€ pour les formations sanitaires et sociales, ainsi qu'une augmentation des compensations de l'État sur plusieurs dispositifs. Toutefois, ces améliorations sont partiellement annulées par des baisses de recettes, notamment −3,87 M€ pour le fonds de soutien à l'apprentissage et −21,5 M€ pour le financement de la formation professionnelle (PACTE), conséquence directe des économies budgétaires décidées par l'État.

Du côté des dépenses, la Région réduit les dépenses de fonctionnement de 13 millions d'euros, tout en adaptant certains crédits aux nouveaux besoins. Cette diminution résulte principalement de la baisse des financements nationaux pour l'apprentissage et la formation professionnelle, obligeant la Région à revoir ses interventions. En parallèle, les dépenses d'investissement augmentent de 34,6 millions d'euros, notamment pour soutenir les politiques de mobilités, les infrastructures territoriales et plusieurs projets structurants. Grâce à cette évolution favorable entre recettes et dépenses, les principaux indicateurs financiers s'améliorent : l'épargne brute atteint 183,9 M€, l'épargne nette 109,8 M€, tandis que le recours à l'emprunt est réduit de 16,3 M€, passant à 161,8 M€. Le taux d'épargne brute progresse également de 11 % à 13 %, traduisant une situation financière plus solide.

Les modifications budgétaires concernent plusieurs politiques publiques. Les crédits dédiés aux mobilités et territoires durables augmentent de plus de 19 M€, avec un effort particulier en faveur des transports ferroviaires, des infrastructures territoriales et des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST). Les investissements dans les transports progressent également afin d'accompagner le développement du réseau TER. À l'inverse, le secteur Éducation-Formation enregistre une baisse importante de plus de 21 M€, principalement liée à la diminution des financements de l'État pour l'apprentissage et la formation professionnelle. Certaines politiques bénéficient néanmoins de crédits supplémentaires, comme le tourisme, l'orientation ou encore l'enseignement supérieur.

Dans ses observations, le CESER exprime plusieurs préoccupations. Il insiste sur la nécessité de suivre la stratégie touristique « Ambitions Tourisme 2030 », regrette de ne pas avoir été consulté sur l'avenant du CPER concernant l'enseignement supérieur et salue l'organisation des WorldSkills 2027 à Orléans, considérée comme une opportunité majeure pour l'attractivité régionale. Le CESER s'inquiète fortement de la baisse des financements de l'apprentissage et de la formation professionnelle, tout en saluant l'effort de la Région qui mobilise 2 M€ de fonds propres pour limiter l'impact sur les CFA. Il approuve également les investissements supplémentaires pour les CRST, les projets liés à la biodiversité, l'acquisition de nouveaux matériels roulants TER, le développement de la plateforme JvMalin, ainsi que les initiatives en faveur du covoiturage. Enfin, il demande un suivi renforcé du projet Bourges 2028 et souhaite être davantage associé à la préparation de la future programmation des fonds européens 2028-2034.

EN CONCLUSION :

La Décision Modificative n°1 pour 2026 illustre les difficultés croissantes auxquelles les Régions sont confrontées en raison des réductions successives des financements de l'État. Malgré ce contexte défavorable, la Région parvient à préserver son équilibre budgétaire en améliorant ses indicateurs financiers, en réduisant son recours à l'emprunt et en réorientant certaines dépenses vers des priorités stratégiques comme les mobilités, la cohésion territoriale et les infrastructures. Le CESER soutient globalement cette démarche, tout en alertant sur les conséquences des désengagements de l'État pour l'apprentissage, la formation professionnelle et les politiques publiques régionales, estimant que la Région ne pourra pas continuer à compenser durablement ces pertes de financement.

Avis du CESER relatif à compte administratif 2025 et à la Décision Modificative n°1 2026

AVIS CFDT

Avis CFDT relatif au compte administratif 2025 et à la Décision Modificative n°1 2026

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le président du CESER, Monsieur le Rapporteur au Budget, chers collègues,

La CFDT souligne la qualité des avis présentés. Documentés, ils abordent avec précision le contexte économique incertain et mettent en évidence les points de vigilance.

Le compte Administratif/observations
Pour 2025, l'analyse du CA doit être replacée dans un contexte marqué par la contrainte des finances publiques. La CFDT constate que la Région a poursuivi son engagement dans les domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage, des mobilités et de la transition écologique.
Mais au-delà des équilibres comptables, une question demeure, celle de l'efficacité des politiques publiques conduites en faveur des habitants de la région.

Une gestion globalement rigoureuse mais un ralentissement des projets d'investissements et une progression des charges de fonctionnement.
La vigilance reste de mise sur la dépendance aux dotations nationales, sur une épargne en tension et des besoins croissants en matière de transition écologique et du vieillissement de la population.

Une situation d'endettement dans l'ensemble contrôlée mais une trajectoire financière qui appelle à la prudence. Une capacité de désendettement ramenée 6,1 ans, trajectoire en deçà de la prévision au BP. La région continue de mobiliser l'emprunt pour financer une partie de ses investissements mais les marges de manœuvre se réduisent.
Une attention particulière sur les emprunts obligataires à remboursement de capital in fine qui rendent plus complexe l'appréciation de la trajectoire financière réelle de la dette et de l'effort de remboursement de la collectivité. Une lisibilité réduite ou la dette considérée comme un outil de développement ne doit pas devenir un amortisseur de crise.

Bloc / Economie-Emploi, focus sur l'économie sociale et solidaire
Un bilan contrasté qui reflète une stratégie ambitieuse mais contradictoire au regard des choix budgétaires préconisés.

Mobilités
La région poursuit son effort pour le maintien de l'offre de transport malgré l'augmentation des coûts d'exploitation, de l'énergie et de la maintenance. L'adaptation aux besoins locaux combinée aux contraintes budgétaires limite son impact et les inégalités territoriales demeurent.

Décision Modificative n°1 : 2026
Elle s's'inscrit également dans un contexte de réduction des dotations nationales et de la préparation d'un budget régional 2026 sous tension.
Elle met en évidence les conséquences directes de la réduction ou de la suppression de certains financements de l'Etat et impacte deux politiques publiques régionales : l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi. Cette réduction de moyens conduit la région à compenser sur ses propres ressources ou à réduire certaines actions.

Quelques explications sur le financement de l'apprentissage :
En 2021, la France a consacré 21,6 milliards d'euros au financement de l'apprentissage. Les principaux bénéficiaires sont les apprentis via leur rémunération, les CFA et les employeurs d'apprentis. Les principaux contributeurs sont les employeurs, France compétence via les coûts contrats (montants proposés par les branches professionnelles) et par l'Etat au travers des aides à l'embauche.
L'apprentissage est donc financé par l'Etat pour les aides aux entreprises et par les cotisations des entreprises via France compétence.
Les enveloppes versées aux régions représentent en 2021, 1% des sommes consacrées à l'apprentissage. Ces enveloppes sont destinées aux CFA ayant des besoins complémentaires, aux sommes versées dans le cadre des coûts contrats. C'est cette subvention qui a baissé de 80%. Ce désengagement est bien entendu inadmissible mais représente une faible part de l'ensemble du financement. Par ailleurs les régions financent l'apprentissage à hauteur de 1% sur leurs fonds propres.
Pour rappel, la loi de 2018 a transféré aux branches professionnelles la responsabilité de l'apprentissage et que pour le défendre, les partenaires sociaux doivent batailler dans les instances adéquates pour maintenir l'équilibre financier des CFA.

En conclusion, la CFDT prend acte de la qualité de la gestion globale qui ressort du CA 2025 et également des ajustements proposés par la DM.
Néanmoins, l'examen des résultats financiers doit être complété par une évaluation de l'impact des politiques publiques sur la vie quotidienne des habitants de la région

La CFDT votera pour les deux avis.

cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Avis sur les investissements dans les compétences

AVIS CESER

Rapporteure : Michèle PERRIN

Le rapport « Investir dans les qualifications et les compétences pour un territoire qui produit, innove et emploie » présente la nouvelle stratégie régionale en matière de formation, d'orientation et de développement des compétences. Elle répond à un contexte marqué par de profondes mutations économiques, technologiques et sociales, notamment l'essor de l'intelligence artificielle, la transition écologique, les difficultés de recrutement et le vieillissement de la population. L'objectif est de faire des compétences le principal moteur de l'emploi en articulant une approche par filières économiques et une approche territoriale. Malgré un désengagement important de l'État, la Région décide de maintenir un engagement financier conséquent avec 100 millions d'euros consacrés aux politiques de formation professionnelle et d'orientation. Le CESER accueille favorablement cette stratégie qu'il considère comme une réponse cohérente aux défis actuels.

Le rapport souligne que la Région doit relever plusieurs défis majeurs : adapter les formations aux nouveaux métiers, répondre aux tensions de recrutement, améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie et lutter contre le faible niveau de qualification d'une partie de la population régionale. Le CESER insiste particulièrement sur les problèmes d'illettrisme et d'illectronisme qui freinent l'accès à l'emploi. Il dénonce en revanche le fort désengagement de l'État, qui entraîne une perte de 23 millions d'euros pour la formation des demandeurs d'emploi et une réduction d'environ 8 000 places de formation professionnelle. Il critique également la baisse de 88 % des financements destinés aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA), dont la dotation passe de 16 millions à seulement 2 millions d'euros. Selon le CESER, ces réductions mettent en péril l'ensemble de l'écosystème régional de la formation.

Le CESER estime qu'il est indispensable de préserver un réseau de formation équilibré sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales ou les territoires les plus fragiles. Il soutient l'extension du dispositif CARE, destiné à accompagner les organismes de formation et les CFA en difficulté afin d'éviter leur fermeture. Il insiste également sur la nécessité de renforcer la coopération entre les CFA, les entreprises et les branches professionnelles pour développer des formations répondant réellement aux besoins économiques. Le rapport encourage par ailleurs la mutualisation des plateaux techniques entre lycées, CFA et organismes de formation, à condition qu'elle soit organisée dans un cadre clair garantissant une utilisation efficace des ressources publiques.

Concernant les parcours de formation, le CESER recommande de mieux anticiper les évolutions des métiers grâce à une coopération renforcée entre la Région, les observatoires de l'emploi et les branches professionnelles. Il insiste sur le développement des compétences fondamentales, en particulier à travers les certifications CléA et CléA Numérique, afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. Il soutient également une offre de formation plus souple, plus réactive et davantage tournée vers les métiers d'avenir, notamment dans l'industrie, l'énergie, l'aide à la personne, l'agriculture, le bâtiment et les transports. Malgré la réduction des moyens, la Région maintient 18 000 places de formation par an, destinées prioritairement aux demandeurs d'emploi. Le CESER encourage enfin le développement des formations courtes et certifiantes, une meilleure articulation entre formation initiale, apprentissage, formation continue et enseignement supérieur, ainsi que le renforcement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), même si les universités manquent encore de moyens pour accompagner ces parcours.

L'orientation constitue un autre axe essentiel de cette stratégie. Le CESER souhaite un service public régional plus lisible, accessible et personnalisé, capable d'accompagner efficacement les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion. Il soutient la création de futures Maisons de l'orientation, tout en demandant des précisions sur leur fonctionnement, leur financement et leur répartition territoriale. Il approuve également le renforcement de la communication autour des métiers en tension et des filières d'avenir ainsi que l'organisation des WorldSkills 2027 en Centre-Val de Loire, qui représente une opportunité importante pour valoriser les métiers et les savoir-faire régionaux. Enfin, le CESER insiste sur la nécessité de mieux former les conseillers d'orientation et les formateurs afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux différents publics.

EN CONCLUSION :

Le CESER considère que cette stratégie constitue une réponse ambitieuse et pertinente face aux transformations économiques et aux difficultés actuelles du marché du travail. Il soutient la volonté de la Région de faire des compétences un levier central du développement économique et de l'emploi, tout en regrettant fortement le désengagement financier de l'État qui fragilise la formation professionnelle et l'apprentissage. La réussite de cette politique reposera toutefois sur plusieurs conditions essentielles : une offre de formation plus lisible, une meilleure prise en compte des réalités territoriales, une coopération renforcée entre tous les acteurs (Région, entreprises, organismes de formation, collectivités et partenaires sociaux) ainsi qu'un pilotage fondé sur des données partagées et une gouvernance collaborative.

AVIS CFDT

AVIS CFDT SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES COMPÉTENCES

Intervention de Madame Sabine LECONTE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le vice-président, mes chers collègues,

Cet avis du Ceser concerne le rapport du Conseil régional « Investir dans les qualifications et les compétences pour un territoire qui produit, innove et emploie ».

Comme l'exprime l'avis, la CFDT est favorable à ce plan d'actions composé de 12 actions en vue de faire face à cette situation socio-économique préoccupante et au désengagement de l'État, pour le moins alarmant et inacceptable, en matière de formation et d'apprentissage.

Comme dans l'avis, la CFDT se retrouve dans les 12 actions proposées dans le rapport. Mais, pour relever ce défi, elle tient à insister sur :

- La nécessité d'une forte coopération et implication de l'ensemble des acteurs : jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, entreprises, à la fois pour exprimer leurs besoins et pour s'engager dans les recrutements, Région, Éducation nationale, opérateurs de formation, d'orientation et de VAE.

- La qualité de l'accompagnement des opérateurs de formation par Trans'Formation, notamment pour faire évoluer l'offre de formation en fonction de l'évolution des métiers et des besoins en compétences émergentes, ainsi que pour varier et élargir les pratiques pédagogiques.

- La reconversion et les transitions professionnelles : dans la période actuelle comme dans un futur proche (conjoncture économique, évolutions technologiques, évolution des modes de consommation et introduction de l'IA…), il y a un enjeu à anticiper et à favoriser les reconversions professionnelles qui vont s'avérer nécessaires. Pour la CFDT, la Région devra favoriser l'articulation des dispositifs (PTP, Transitions Pro, Trans'co, CSP, …) et les financements, en veillant à l'absence d'angles morts. Pour cela, il faudra mobiliser les conseillers d'orientation et les CEP, prévoir des abondements régionaux pour faciliter ces reconversions. Un travail avec les branches professionnelles les plus concernées doit pouvoir être engagé afin de permettre un accompagnement fort mobilisant l'ensemble des acteurs.

- Le plan de formation des professionnels : des conseillers d'orientation tout au long de la vie et des formateurs.

Dans cet esprit, la CFDT votera favorablement cet avis.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Étude sur les freins à l'enseignement supérieur

AVIS CESER

Le rapport « Freins à l'accès à l'enseignement supérieur en Centre-Val de Loire » dresse un diagnostic approfondi de la situation de la région et formule une série de propositions pour améliorer l'accès des jeunes aux études supérieures. Le CESER part d'un constat préoccupant : le Centre-Val de Loire accuse un retard important par rapport aux autres régions françaises. La région compte plus de 30 % d'étudiants en moins que la moyenne nationale, enregistre le départ de plus de 7 000 jeunes chaque année vers d'autres territoires et souffre d'un déficit de professionnels hautement qualifiés (médecins, ingénieurs, enseignants, informaticiens, managers ou juristes). Cette situation nuit à l'attractivité, au dynamisme économique et au renouvellement démographique d'un territoire déjà confronté au vieillissement de sa population.

Le rapport rappelle que l'enseignement supérieur constitue un levier majeur de développement individuel et collectif. Il favorise l'insertion professionnelle, réduit le risque de chômage, améliore les revenus, stimule l'innovation et renforce la compétitivité économique. Face aux mutations liées à l'intelligence artificielle, aux transitions écologique et énergétique ainsi qu'aux besoins croissants en recherche, le CESER estime que la région doit investir davantage dans les compétences de haut niveau afin de conserver son attractivité et son autonomie scientifique.

L'étude met ensuite en évidence les principales faiblesses de l'offre régionale. Malgré la présence des universités d'Orléans et de Tours, de l'INSA Centre-Val de Loire et de nombreux organismes de recherche (CNRS, INRAE, INSERM, BRGM, CEA...), l'offre demeure insuffisante dans plusieurs domaines stratégiques. Le CESER recommande notamment le développement d'une école vétérinaire, d'une école d'architecture, d'un Institut d'Études Politiques (IEP), de nouvelles formations d'ingénieurs, d'un renforcement des filières informatiques et de cybersécurité ainsi que de formations adaptées aux secteurs de l'énergie, de l'agronomie et de la santé. Il souligne également la fragilité financière des universités, conséquence d'un désengagement progressif de l'État, qui limite leur capacité de développement.

Le rapport insiste également sur les nombreux freins rencontrés par les jeunes. Les difficultés ne sont pas uniquement liées au manque de formations mais aussi aux inégalités sociales, aux contraintes financières, au coût du logement, aux problèmes de mobilité, à l'éloignement géographique des campus, au manque d'information sur les cursus disponibles et aux phénomènes d'autocensure. Les déterminismes sociaux et de genre continuent d'influencer fortement les choix d'orientation. Une enquête menée auprès de 1 098 lycéens et étudiants montre que beaucoup jugent l'accompagnement insuffisant et considèrent que l'offre régionale manque de visibilité et de reconnaissance nationale, ce qui pousse de nombreux jeunes à quitter la région pour poursuivre leurs études ailleurs.

Afin de répondre à ces difficultés, le CESER formule plusieurs préconisations structurantes. Il propose la création d'une Conférence régionale permanente de l'enseignement supérieur et de la recherche réunissant l'ensemble des acteurs afin de coordonner les politiques régionales. Il recommande de renforcer l'accompagnement à l'orientation dès le collège, de développer une information plus claire sur les métiers et les formations, d'améliorer la lisibilité de l'offre régionale et d'accroître les capacités d'accueil dans les filières les plus demandées. Le rapport encourage également le développement des campus de proximité, des campus connectés, des formations hybrides mêlant présentiel et distanciel, des partenariats entre établissements ainsi qu'un meilleur soutien à la vie étudiante, au logement, à la mobilité et à l'accueil des étudiants internationaux. Enfin, il appelle l'État à accorder davantage de moyens afin de permettre à la région de rattraper son retard historique en matière d'enseignement supérieur.

EN CONCLUSION :

Le CESER considère que le faible accès à l'enseignement supérieur constitue l'un des principaux freins au développement du Centre-Val de Loire. Au-delà des enjeux éducatifs, cette situation affecte directement l'économie, l'innovation, la recherche, l'attractivité territoriale et le renouvellement démographique. Pour inverser cette tendance, le rapport préconise une stratégie ambitieuse reposant sur une meilleure coordination entre les acteurs, un renforcement de l'offre de formation, une orientation plus efficace, une réduction des inégalités d'accès et un engagement renforcé de l'État et des collectivités. L'objectif est de permettre à chaque jeune de poursuivre des études correspondant à ses ambitions sans être contraint de quitter la région, tout en faisant de l'enseignement supérieur un véritable moteur de développement pour le territoire.

Avis sur les freins à l'enseignement supérieur

AVIS CFDT

Avis du CESER relatif au rapport du CESER « Freins à l'accès à l'enseignement supérieur en Centre Val de Loire »

Intervention de Monsieur Julien REY

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Directeur, chers Rapporteurs, chers collègues,

La CFDT salue la pertinence du rapport du CESER et en particulier son diagnostic sans appel : notre territoire souffre d'un déficit structurel d'accès et d'attractivité, marqué par un taux d'étudiants nettement inférieur à la moyenne nationale et un départ de milliers de jeunes chaque année vers d'autres régions.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle constitue à la fois une injustice sociale pour la jeunesse régionale et un frein majeur au développement de la région.
Le rapport est volontairement circonscrit à la formation initiale. Cependant il ne faut pas oublier la formation continue des actifs qui pourrait constituer le sujet d'un autre rapport. L'enquête menée auprès des jeunes bien que très utile comporte inévitablement des biais : pourquoi ne pas s'appuyer sur des méthodes plus qualitatives ? Par ailleurs il serait intéressant pour le diagnostic d'utiliser les données en open-source disponibles.

Le rapport du CESER met en lumière des freins multiples qui pénalisent en premier lieu les jeunes issus des milieux populaires et ruraux ou en situation de handicap. La CFDT partage ce constat et rappelle que l'égalité d'accès aux études supérieures suppose une action publique volontariste, cohérente et durable. Par exemple on peut se féliciter que plusieurs dispositifs régionaux visent à favoriser l'intérêt pour les sciences et réduire les inégalités sociales et de genre.

La CFDT rappelle qu'elle dénonce régulièrement l'insuffisance chronique des moyens alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche dans un contexte de désengagement de l'État. Il est urgent de réinvestir massivement dans les universités publiques, pour limiter le transfert accru vers les collectivités locales ou les familles et les risques liés à une expansion insuffisamment régulée de l'enseignement supérieur privé et de l'apprentissage. Une vigilance particulière devra être portée sur les établissements privés et la reconnaissance des diplômes délivrés.

La CFDT insiste également sur la nécessité de garantir un maillage équilibré de l'offre de formation : les campus de proximité jouant un rôle essentiel pour l'accès aux études des jeunes éloignés des métropoles doivent être développés et modernisés.

La CFDT partage le constat des rapporteurs de la nécessité d'améliorer l'orientation. Trop de jeunes subissent aujourd'hui leurs choix, faute d'information et d'accompagnement suffisamment renforcés et personnalisés : les passerelles doivent être facilités ainsi que les reconnaissances d'acquis. La CFDT revendique un service public de l'orientation renforcé, accessible dès le collège et fondé sur l'égalité réelle d'accès à l'information, la découverte des métiers et la valorisation de tous les parcours, y compris les réorientations. Les outils de la Région pour l'information sur les métiers, les débouchés et les formations doivent être plus adaptés et mieux connus des professeurs principaux, des jeunes et des familles qui sont les principales prescriptrices en matière d'orientation.

La CFDT soutient également l'idée d'une gouvernance régionale renforcée (conférence permanente de l'enseignement supérieur et de la recherche).
Enfin la question de la vie étudiante évoquée dans le rapport est centrale : poids du coût du logement, difficultés de mobilité ou encore précarité croissante des étudiants. La réussite des étudiants passe par des conditions de vie dignes. Pourquoi pas mettre en place des dispositifs innovants (logement intergénérationnel par exemple), à condition qu'ils soient encadrés et équitables ?

L'aménagement du territoire, les transports ou le logement étudiant doivent être pensés de manière intégrée avec la politique d'enseignement supérieur : il est nécessaire de passer à une autre dimension où la Région aura sa part pour relever ces défis liés à l'attractivité, à l'équilibre territorial, et à l'adaptation aux enjeux globaux.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Saisine citoyenne sur le pass culture

AVIS CESER

Le rapport consacré au pass Culture collectif en Centre-Val de Loire dresse un bilan complet du dispositif, analyse ses effets sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) et formule des propositions pour en assurer la pérennité. Il montre que le pass Culture est devenu un outil majeur de démocratisation culturelle, permettant aux établissements scolaires de financer des projets artistiques destinés à des classes entières. Toutefois, le rapport souligne également que les gels et les réductions de crédits intervenus à partir de 2025 fragilisent cette dynamique et suscitent de fortes inquiétudes chez les enseignants, les artistes et les collectivités.

Les données nationales témoignent d'un déploiement massif du dispositif. En 2023-2024, près de 4,2 millions d'élèves, soit 73 % des élèves éligibles, ont bénéficié du pass Culture collectif. Environ 10 950 établissements scolaires (93 %) ont financé au moins une action d'éducation artistique et culturelle, représentant 187 000 actions réalisées sur l'année. Les domaines les plus financés sont le théâtre et le cinéma-audiovisuel, tandis que la majorité des projets est menée en partenariat avec des structures culturelles telles que les théâtres, les salles de cinéma, les musées ou les compagnies artistiques.

En Centre-Val de Loire, le recours au dispositif est particulièrement élevé. En 2023-2024, 96 % des collèges et des lycées ont utilisé la part collective du pass Culture, un taux proche, voire supérieur, à la moyenne nationale. Toutefois, les établissements régionaux consomment une part plus faible de leur enveloppe budgétaire (57 % dans les collèges et 53 % dans les lycées contre respectivement 63 % et 66 % au niveau national). Malgré cela, la progression est spectaculaire par rapport à l'année précédente, traduisant une appropriation rapide du dispositif. Pour l'année scolaire 2025-2026, l'académie d'Orléans-Tours compte 447 établissements crédités, dont 355 ont déjà confirmé une réservation, représentant 66 800 élèves bénéficiaires et près de 500 partenaires culturels mobilisés dès les premiers mois de l'année scolaire.

Le rapport met ensuite en évidence les nombreux bénéfices du pass Culture collectif. Les enseignants considèrent qu'il constitue un véritable levier d'égalité des chances en donnant accès à la culture à des élèves qui, pour des raisons sociales, économiques ou géographiques, n'auraient jamais fréquenté un théâtre, un musée ou un spectacle vivant. La gratuité des activités permet d'intégrer pleinement ces sorties au projet pédagogique sans faire peser de coût sur les familles. Les artistes et les structures culturelles soulignent également que le dispositif favorise les rencontres avec les jeunes, soutient la diffusion des œuvres et contribue au développement économique de nombreuses compagnies. En parallèle, le pass simplifie considérablement le montage des projets grâce à une plateforme unique et à des financements clairement identifiés.

Malgré ces résultats positifs, le rapport identifie plusieurs fragilités importantes. La réduction des crédits est perçue comme une rupture brutale après plusieurs années d'encouragement au développement des projets culturels. Les enseignants évoquent des projets annulés ou reportés, tandis que les artistes craignent une précarisation accrue de leurs activités. Le rapport pointe également des inégalités territoriales, notamment en milieu rural où les difficultés de transport limitent l'accès aux offres culturelles, puisque le pass Culture ne finance pas les déplacements. D'autres risques sont identifiés : la transformation du dispositif en simple plateforme marchande, une qualité inégale des offres proposées, la concurrence accrue entre structures culturelles ainsi que le risque que le pass Culture remplace progressivement d'autres financements publics destinés à la culture au lieu de les compléter.

Afin de consolider le dispositif, le rapport formule de nombreuses recommandations. Il propose notamment d'étendre le pass Culture collectif aux CFA et aux IME, de créer un bonus ruralité, de financer les transports des élèves, de mieux garantir la qualité artistique et pédagogique des offres, de renforcer l'accompagnement des enseignants dans le choix des projets et d'éviter que le dispositif ne serve au financement de créations artistiques qui ne relèvent pas réellement de l'éducation artistique et culturelle. Il recommande également une meilleure articulation avec les autres politiques culturelles des collectivités afin de mutualiser les financements et d'assurer une plus grande cohérence territoriale.

EN CONCLUSION :

Le rapport conclut que le pass Culture collectif constitue une réussite majeure en matière de démocratisation culturelle et d'éducation artistique. Il permet à des milliers de jeunes, notamment ceux issus des territoires ruraux ou des milieux les plus défavorisés, d'accéder à des expériences culturelles qui participent pleinement à leur formation, à leur esprit critique et à leur citoyenneté. Toutefois, cette réussite reste fragile. Les réductions budgétaires, les inégalités territoriales et les difficultés rencontrées par les acteurs culturels montrent qu'il est désormais indispensable de sécuriser le financement du dispositif, d'améliorer son fonctionnement et d'élargir progressivement son accès à tous les jeunes. Le rapport rappelle enfin que la culture ne doit pas être considérée comme une simple variable d'ajustement budgétaire, mais comme un investissement essentiel au service de l'émancipation, de l'égalité des chances et de la cohésion démocratique.

Avis sur le pass culture

AVIS CFDT

Avis du CFDT sur le pass culture

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le président du CESER, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

La CFDT tient à souligner la haute qualité de ce rapport, et partage complétement l'avis du rapporteur sur l'importance de la culture et de l'accès de tous à la culture, et en particulier dans la société en crise que nous traversons actuellement.

Pour la CFDT, l'accès à la culture et à la pratique culturelle permet de gagner en estime de soi, de développer sa créativité et de valoriser ses talents et savoirs. Pourtant, on remarque que les personnes en situation de pauvreté sont peu présentes dans les espaces culturels.

La CFDT tient néanmoins à insister sur plusieurs facteurs d'inégalité d'accès à la culture dans notre région :

1 – la faiblesse de l'offre dela mobilité ainsi que la faiblesse de l'offre sur certains territoires, en dépit des efforts faits par la collectivité régionale est aujourd'hui un frein, en particulier pour les habitants des zones rurales. Nous pensons qu'il faudrait trouver des solutions adaptées pour tous les territoires en tenant compte de leurs spécificités car c'est un point bloquant pour permettre à un public scolaire d'assister à des spectacles/sorties culturelles ?

2 – l'information de la population de nos territoires sur l'ensemble des propositions culturelles, doit être encore plus développée, pour atteindre l'ensemble de nos concitoyens ;

3 – la sensibilisation à la culture dans tous le système scolaire doit être généralisée, afin de former des citoyens libres et éclairés ;

4 – la CFDT tient à souligner l'importance de la formation des acteurs intervenants dans le management des organisations culturelles, en particulier dans notre région qui n'en dispose pas.

5 – la CFDT tient à rappeler son attachement au PASS culture qui doit prendre en compte des aménagements pour améliorer son utilisation notamment pour les publics qui sont le plus éloignés des lieux de culture.

6 – La CFDT tient à souligner que le CESER de la Région Centre Val de Loire a « fait le job » en s'emparant de cette question mais que la mise en œuvre de solutions doit se penser au niveau national car les mêmes constats et les mêmes écueils peuvent être relevés dans les autres régions : en particulier c'est maintenant au CESE de s'emparer de ce sujet et qu'on ne manquera pas de faire le lien avec notre délégation.

En conclusion, la CFDT votera ce rapport.

cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Communication sur la stratégie régionale pour la Biodiversité

AVIS CESER

Ce document présente la contribution du CESER Centre-Val de Loire à la future Stratégie Régionale Biodiversité (SRB 2026), avec une ambition forte : embarquer les acteurs économiques dans la préservation du vivant. L'idée centrale est de ne plus considérer la biodiversité comme une simple contrainte réglementaire, mais comme un facteur de résilience, d'attractivité et de prospérité pour le territoire. Le texte rappelle que la biodiversité concerne tous les secteurs : agriculture, industrie, tourisme, aménagement, formation, innovation et qu'elle constitue un capital essentiel au fonctionnement de l'économie régionale.

Le document s'appuie sur un constat d'urgence. L'érosion de la biodiversité est présentée comme l'un des principaux risques mondiaux à moyen terme. En Centre-Val de Loire, la situation est préoccupante : l'artificialisation progresse fortement, avec l'équivalent de 5,7 terrains de football consommés par jour en 2022 ; un tiers des milieux naturels sont menacés, dont 60 % des zones humides ; et plus des deux tiers des espèces des milieux agropastoraux sont en danger. Ces évolutions fragilisent les équilibres écologiques, mais aussi l'agriculture, la qualité de l'eau, les paysages, le patrimoine naturel et, à terme, l'attractivité économique de la région.

Le cœur du rapport s'organise autour de six grands enjeux. Le premier consiste à mieux intégrer la biodiversité dans la construction des projets, en l'inscrivant très en amont des documents d'urbanisme et en privilégiant la réhabilitation des friches plutôt que l'extension sur des espaces naturels ou agricoles. Le deuxième enjeu vise à valoriser les actions déjà engagées, en rendant plus visibles les bonnes pratiques et en renforçant l'animation assurée par l'Agence régionale de la biodiversité. Le troisième porte sur les gains directs pour les acteurs économiques : amélioration de la RSE, bien-être et attractivité pour les salariés, accès à de nouveaux marchés, réduction de certains coûts, et stimulation de l'innovation, notamment via les services écosystémiques ou le biomimétisme.

Le rapport montre aussi que la biodiversité peut devenir un marqueur d'identité territoriale et un levier de développement, notamment pour le tourisme, les parcs naturels régionaux et les démarches de valorisation locale. Il insiste également sur l'importance du foncier, de la lutte contre l'imperméabilisation, de la préservation des prairies et des sols vivants. Enfin, il souligne que la réussite de la stratégie passera par la formation, la montée en compétence, la recherche, la donnée et l'innovation, y compris par l'usage de l'IA et d'outils de suivi environnemental. Pour concrétiser ces orientations, le CESER formule 40 préconisations, parmi lesquelles le soutien aux entreprises en transition, le développement de formations adaptées, l'accompagnement des exploitations agricoles et un meilleur conditionnement des aides publiques à des critères biodiversité.

EN CONCLUSION :
Ce document défend une vision claire : la protection de la biodiversité n'est pas opposée au développement économique, elle en devient une condition durable. La SRB 2026 devra donc créer une alliance concrète entre collectivités, entreprises, monde agricole, acteurs touristiques et organismes de formation, afin de faire de la biodiversité un levier stratégique régional, à la fois écologique, social et économique.

Avis sur la stratégie régionale pour la Biodiversité

AVIS CFDT

Avis du CESER relatif à la présentation de la communication du CESER « embarquement des acteurs économiques- stratégie régionale Biodiversité »

Intervention de Madame Sabine LECONTE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Vice-Président délégué à la biodiversité,
Monsieur le Vice-Président déléguée à l'Economie,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur les rapporteurs,
Chers collègues,

La région Centre Val de Loire a décidé la mise en œuvre d'une stratégie régionale de la biodiversité en associant l'ensemble des acteurs économiques, les associations, les jeunes..
La CFDT se félicite de cette démarche de large concertation sur une thématique qui nous concerne tous.

Cette contribution a été adoptée par le bureau à l'unanimité.

Cette contribution pointe les risques d'une aggravation de l'érosion de la biodiversité, elle propose des actions concrètes pour retrouver une biodiversité de qualité. Si nous partageons l'ambition que l'économie doive devenir le premier partenaire de la biodiversité, nous souhaitons attirer l'attention sur quelques points de vigilance dans le cadre de la future stratégie régionale de la biodiversité, sans pour autant être exhaustifs :

- Lutter contre la dégradation de la biodiversité nécessite d'encourager la production locale agricole de qualité (bio ou raisonnée), la consommation en circuits courts plutôt qu'en produits importés (les cantines des établissements scolaires) notamment via le soutien aux Projets d'alimentaires territoriaux ;

- Lutter contre la dégradation de la biodiversité nécessite d'encourager le développement de l'agro-écologie plus économe en ressources, le soutien à la structuration de filières agroalimentaires respectueuses de l'écosystème.

Pour la CFDT, préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, développement économique et santé publique sont étroitement imbriqués. ;
Nous partageons les conclusions du rapport[JR1.1] : la Rrégion peut jouer un rôle central par une politique volontariste au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Elle pourra s'appuyer pour cela sur les propositions de tous les acteurs de la Région, par exemple sur les propositions pertinentes et concrètes des jeunes formulées dans un groupe de travail du CRJ.

La CFDT prend acte de cette communication.

cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

ORGANIGRAMME CFDT
CESER CENTRE VAL DE LOIRE



AVELINE Teddy

Titre : Conseiller
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Loir-et-Cher (41)



FLACHER Martine

Titre : Conseillère
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)



LECONTE Sabine

Titre : Secrétaire de la 2ème commission
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)



LORY Gilles

Titre : Vice-Président délégué Santé, Solidarités, Territoires
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)



PERRIN Michèle

Titre : Présidente de la 4ème commission
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)



RENIER Jean-Louis

Titre : Rapporteur général aux Stratégies
Commission :
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)



REY Julien

Titre : Conseiller
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)



VENTURO Cécilia

Titre : Conseillière
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)